

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 août 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 15 août 2013, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 15 août 2013 adressée par le représentant de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes en prévision du débat qu'organisera le Conseil de sécurité sur la « protection des civils en période de conflit armé », qui se tiendra le 19 août 2013 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Christophe Eick



**Annexe à la lettre datée du 15 août 2013 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé
d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Allemagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur, au nom de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, de me référer au débat public que tiendra le 19 août 2013 le Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé.

Tous les États ont pour obligation fondamentale de protéger la population civile. C'est un pilier central du droit international humanitaire et des droits de l'homme, que rappelle régulièrement le Conseil de sécurité, déclarant notamment en février 2013 que « c'était aux États qu'il incombait au premier chef de protéger les civils ainsi que de respecter et de garantir les droits de l'homme de toutes les personnes qui se trouvaient sur leur territoire et relevaient de leur juridiction, comme le prescrivait le droit international applicable [...] » (S/PRST/2013/2).

Ces 29 derniers mois, le régime syrien a choisi de ne tenir aucunement compte du devoir fondamental qui lui incombe de protéger son peuple; au lieu de cela, il participe systématiquement à une campagne de violence aveugle contre sa propre population et cherche à réprimer un soulèvement populaire appelant à une réforme démocratique. Cela entraîne des souffrances indicibles et le déplacement de millions de Syriens qui continuent d'être vulnérables aux attaques du régime.

Le régime syrien a manifesté à maintes reprises son mépris flagrant à l'égard de la vie des civils et des lois et coutumes de la guerre. Contrairement aux dispositions de la résolution 1894 (2009) qui exige que « toutes les parties à un conflit armé se conforment strictement aux obligations que leur imposent le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés [...] », le régime vise systématiquement des civils innocents et bombarde à l'artillerie lourde des zones densément peuplées, en violation directe des engagements souscrits par la Syrie sur le plan international et notamment des quatre Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels de 1977, des Conventions de La Haye de 1899 et de 1907, ainsi que du droit international des droits de l'homme.

Là où le régime syrien faillit à ses obligations de la manière la plus destructrice à l'égard de son peuple est son refus persistant d'accorder un accès humanitaire aux groupes les plus vulnérables dans le pays alors que cette aide critique doit être administrée de façon urgente dans les situations de conflit armé, du fait qu'elle sauve souvent des vies.

Depuis avril 2011, le régime syrien déroge constamment aux obligations qui lui incombent sur le plan international en refusant tout accès humanitaire aux civils, partout en Syrie. Au cours de l'année écoulée, les forces du régime ont imposé un blocus aux villes d'Homs, d'Alep, de Qousseir, de Chajara et de Deraa et empêché des dizaines de milliers de civils d'accéder à des produits de première nécessité comme l'eau potable, les aliments et les soins médicaux.

La Commission internationale indépendante chargée de l'enquête sur la République arabe syrienne a constitué un dossier sur ces actes, disant que ces sièges semblaient calculés pour rendre les conditions de vie intolérables, contraindre les civils à fuir et transformer en cibles militaires des groupes de combattants armés

opposés au régime (A/HRC/23/58). La prolifération des postes contrôlés par le régime entrave considérablement l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de conflit. De plus, le régime vise le médical et les hôpitaux et empêche tout accès à ceux qui ont besoin d'une aide médicale d'urgence.

Les crimes commis par les forces du régime ont été condamnés à maintes reprises par la communauté internationale. En juillet 2013, le Conseil de sécurité a lui-même demandé au régime syrien de veiller à ce que les acteurs humanitaires concernés, y compris l'Organisation des Nations Unies, aient un accès, dans des conditions de sécurité et sans entrave, aux civils, conformément aux principes directeurs de l'assistance humanitaire de l'ONU, dans les villes qui sont assiégées par les forces syriennes (SC/11028).

Le régime syrien refuse néanmoins de coopérer pour faciliter l'accès humanitaire et mettre un terme aux souffrances du peuple. Comme la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence Valerie Amos l'a déclaré, le 16 juillet 2013 devant le Conseil, le régime syrien a rejeté à maintes reprises les appels du Conseil de sécurité et continue systématiquement de refuser aux organisations humanitaires un accès sans entrave à des millions de Syriens vulnérables. Il faut clairement et sans tarder en faire plus, pour améliorer la situation humanitaire en Syrie.

La Coalition syrienne encourage par conséquent l'examen de toutes les mesures de nature à renforcer la protection des civils et à faciliter l'accès humanitaire, et tient pour responsables tous ceux qui portent atteinte au droit humanitaire. Elle est fermement attachée au respect du droit international et se déclare prête à accorder tout l'accès nécessaire aux territoires libérés pour l'acheminement de l'aide dont le peuple a tant besoin.

En prévision du prochain débat sur la protection des civils en période de conflit armé, la Coalition syrienne exhorte le Conseil de sécurité à agir sans plus tarder pour faciliter l'accès humanitaire en Syrie et demande instamment aux autorités de permettre la fourniture d'une aide humanitaire transfrontalière. Elle prie également le Conseil de sécurité d'accroître la pression sur le régime syrien pour autoriser les opérations humanitaires, assurer un accès sans entrave aux civils qui ont besoin d'aide dans l'ensemble du pays, afin de permettre notamment le libre passage des fournitures médicales.

La Coalition syrienne reconnaît qu'une solution politique est nécessaire pour mettre fin à la destruction de la Syrie et obtenir une amélioration de la situation humanitaire dans son ensemble. Dans l'attente d'une telle solution, elle encourage le Conseil de sécurité à prendre toutes les mesures susceptibles d'aider à la protection de millions de Syriens et d'alléger leurs souffrances, afin de contraindre le régime syrien à mettre fin à son ciblage systématique des civils.

Le Représentant de la Coalition syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Najib **Ghadbian**